



COMMUNE DE GRANCY

RAPPORT DE GESTION 2015

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous soumettre ci-après un résumé des activités de la commune pour l'année 2015, tant au niveau de l'administration que des différents dicastères.

1. Administration générale

Autorités

- **Municipalité**

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité de Grancy est composée de la manière suivante :

Olivier Devantay Syndic	Administration générale	<i>Finances, taxes et impôts, personnel communal, police, ARCAM, aménagement du territoire, urbanisme</i>
Michel Devantay Vice-syndic 2011-2012	Forêts	<i>Chemins forestiers, cabanes, domaines, protection civile, défense incendie, carburants</i>
Christian Devantay Vice-syndic 2012-2014	Travaux	<i>Police des constructions, bâtiments, eau potable, épuration, assainissement, gaz, éclairage public</i>
Claude Henneberger Vice-syndic 2014-2015	Voirie	<i>Employé communal, routes, chemins agricoles, parcs, cimetière, gestion des déchets, citernes</i>
Pierrette Pittet Vice-syndic 2015-2016	Santé et social	<i>Santé publique, écoles, formation, culture, religion, jeunesse, loisirs, affaires sociales, sociétés locales</i>

Durant l'année 2015, la Municipalité a tenu, en général le lundi soir à 19h30, 41 séances ordinaires, effectué tous dicastères confondus un total de 405 heures de vacations et accompli 1'607 km de déplacements à ce titre.

- **Conseil Général**

Le Conseil Général de Grancy s'est réuni à quatre reprises en 2015, sous la présidence de Mme Anne Lodari, présidente. Il a examiné et adopté 5 préavis municipaux qui concernaient les sujets suivants :

- N° 1/2015 : Achat de la parcelle No 74 RF "Laiterie"
- N° 2/2015 : Rénovation et transformation de l'appartement du concierge situé au 1er étage du bâtiment communal, place de la Fontaine 1
- N° 3/2015 : Arrêté d'imposition 2016
- N° 4/2015 : Adaptation du règlement sur la distribution de l'eau

- N° 5/2015 : Modification des statuts de l'ARASMAC

Greffé municipal

(Poste occupé à 40% par Mme Mireille Hofer depuis le 1^{er} janvier 1998)

- ◆ Procès-verbaux des séances ordinaires de la Municipalité
- ◆ Courrier et correspondance
- ◆ Renseignements aux administrés et Grancy-info
- ◆ Suivi et maintenance du site internet et de l'informatique communale
- ◆ Procès-verbaux des séances extraordinaires de la Municipalité
- ◆ Mises à l'enquête et délivrance des permis de construire, suivi et permis d'habiter
- ◆ Registre civique et vote par correspondance
- ◆ Enregistrement des arrivées et des départs des habitants
- ◆ Délivrance des cartes d'identité

Bourse communale

(Poste occupé à 20% par Mme Madeleine Martin depuis le 1^{er} janvier 2004)

- ◆ Tenue de la comptabilité et de la gestion des paiements
- ◆ Décomptes divers : salaires, assurances, TVA, etc.
- ◆ Factures d'eau, déchets et taxes (177)
- ◆ Suivi des factures, rappels (55) et contentieux
- ◆ Facturation carburants essence et diesel (1405 factures)
- ◆ Comptabilité de la Station Intercommunale d'Épuration Grancy-Senarclens (SIEGS) - MM

Personnel communal

• **Employé communal**

(Poste occupé à 100% par M. Beat Baumann depuis le 1^{er} mai 2012)

Suite à la cessation d'activité de M. Poget, surveillant de la station intercommunale d'épuration Grancy – Senarclens en décembre 2014, M. Beat Baumann, qui collaborait avec lui depuis 2013, a été nommé nouveau responsable de la station d'épuration de nos deux villages avec effet au 1^{er} janvier 2015.

A Grancy, en plus des travaux courants, notre employé communal est occupé dès le printemps par l'entretien des gazons, du cimetière, des fleurs qui bordent les bâtiments communaux, le fauchage et le balayage des bords de routes. Il remplace aussi la concierge du collège lors de ses vacances et effectue divers travaux dans les forêts communales sous la supervision du garde forestier. En hiver vous pouvez le rencontrer au volant du chasse-neige pour dégager et saler les routes communales. Les travaux de peinture, l'entretien des machines et des locaux communaux, ponctuent son occupation hivernale. - CH

• **Concierge du collège**

(Poste occupé à 25% par Mme Sofia Manuela Oliveira Pinto depuis le 1^{er} avril 2015)

Suite au départ de Mme Danielle Montino, titulaire du poste de concierge du collège et de la grande salle depuis près de 30 ans, la Municipalité a mis au concours ledit poste et, après étude des candidatures et audition, a engagé à 25% Mme Sofia Manuela Oliveira Pinto le 1^{er} avril 2015.

2. Finances

Comptabilité générale

Bien que le budget prévît un excédent de charges de fr. 34'199.-, l'exercice 2015 présente finalement un léger solde positif de fr. 8'462.73 après des amortissements de fr. 7'882.51 sur le patrimoine financier. Le patrimoine administratif est entièrement amorti depuis 2013.

Après cinq ans successifs de désendettement et malgré un remboursement de dettes de fr. 109'400.-, l'emprunt hypothécaire de fr. 750'000.- contracté suite à l'achat de la parcelle RF 74 « Laiterie » a fait passer le montant total des emprunts à moyen et long terme de fr. 1'680'500.- en 2014 à fr. 2'321'100.- en 2015. Les fonds de réserve ont pour leur part été augmentés d'un montant net de fr. 67'592.55 qui porte ainsi leur valeur comptable 2015 à fr. 1'353'566.29 dont fr. 661'170.37 de réserves affectées (eau et EC/EU), fr. 110'491.82 au fonds de renouvellement « Carburants » et fr. 120'000.- de réserve pour la péréquation.

Impôts et taxes

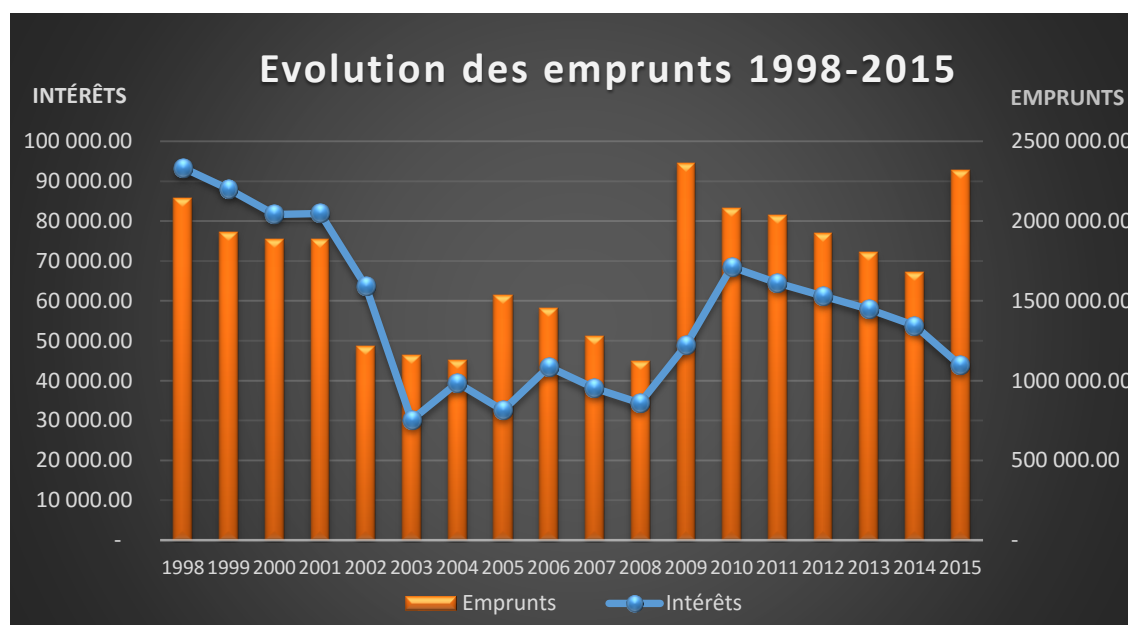
La tendance à la baisse des rentrées fiscales amorcée en 2014 se confirme puisque le total des impôts encaissés a diminué de fr. 77'625.25 pour s'arrêter à fr. 1'298'896.33 en 2015. Cette baisse est à mettre principalement sur le compte de la diminution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt spécial étrangers, alors que l'augmentation des impôts des personnes morales a pour sa part bien compensé la diminution des revenus conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions, gains immobiliers, ...) et ainsi permis d'atténuer quelque peu l'impact négatif de ce ralentissement sur les comptes annuels.

Service financier

Le mode de calcul des acomptes de la facture sociale et de la péréquation étant basé principalement sur les rentrées fiscales datant de deux ans auparavant (2013 pour 2015), la baisse des rentrées d'impôts en 2014 a été répercutée dans ces participations à des charges cantonales dans l'exercice 2015. Cette baisse de recettes, couplée au décompte final favorable des dépenses thématiques prises en compte dans le calcul de la péréquation intercommunale a incité la Municipalité à attribuer un montant de fr. 45'868.- au fonds de réserve pour la péréquation pour le porter à fr. 120'000.- en prévision du décompte final 2015 et de l'exercice 2016.

Grâce à une politique de renouvellement de prêts à des taux plus bas alliée au remboursement partiel ciblé sur ceux ayant les taux les plus élevés, les intérêts des dettes consolidées ont connu une baisse pour la sixième année consécutive pour se monter en 2015 à fr. 43'893.95 ce qui représente un taux d'intérêt annuel moyen pondéré de 2.19%.

Malgré le nouvel emprunt contracté en 2015, la dette par habitant reste bien maîtrisée puisqu'elle se monte à fr. 5'861.- en 2015 alors que la moyenne cantonale était à plus de fr. 7'200.- en 2014 (chiffres 2015 pas encore connus).



3. Domaines et bâtiments

Forêts

Les forêts communales de Grancy se sont dotées en 2015 d'un nouveau plan de gestion établi pour la période 2014-2023. En voici la synthèse :

- Un matériel sur pied en diminution, passant de 364 m³/ha à 306 m³/ha entre 2004 et 2013 ; ce matériel reste en dessus de la valeur modèle établie à 263 m³/ha.
- Une proportion des gros bois en légère augmentation : + 2% pour arriver à 46% ; ces prochaines années, les coupes de régénérations réalisées devraient porter leurs fruits et nous devrions voir apparaître lors du prochain inventaire une augmentation de la proportion des petits bois.
- Un pourcentage des feuillus en augmentation avec 46% du volume, qui devrait augmenter à l'avenir.
- 1'628 m³ ont été exploités entre 2004 et 2013, soit 102% de la possibilité fixée à 1'600 m³/année ; entre 2004 et 2013, le déficit moyen annuel est de fr. 50'500.-, ramené à fr. 33'000.- après déduction des subventions.

La possibilité de coupe sera réduite de 1'600 m³/an à 1'350 m³/an, devant permettre de réaliser les mesures sylvicoles planifiées.

En parallèle au nouveau plan de gestion, une convention entre le canton de Vaud et la commune concernant la création d'un îlot de sénescence a été signé en 2015 ; l'îlot, situé vers les sources du château, est une surface forestière de 2,33 ha où l'on renonce à toute intervention et sur laquelle les arbres sont laissés jusqu'à leur effondrement et décomposition complète en vue de favoriser des espèces dépendantes des vieux arbres et du bois mort. Une aide financière unique est octroyée pour une période de 50 ans dont le montant total s'élève à fr. 18'249.90. - *MD*

Bâtiments communaux

- Place de la Fontaine 6 – locataires M. et Mme Reinmann
Rénovation de la chambre ouest et pose d'une nouvelle fenêtre au salon (façade est).
- Place de la Fontaine 1 – collègue
Rénovation complète de l'appartement du concierge y compris remplacement du bloc cuisine, du revêtement du sol de la cuisine et du hall, démolition de la paroi délimitant la cuisine du salon et travaux de peinture ; remise en état des installations électriques suite au contrôle périodique. - *CD*

4. Travaux publics

Urbanisme

Le Plan Général d'Affectation (PGA) a été soumis au Conseil général lors de sa séance du lundi 17 juin 2013. Afin de tenir compte des remarques et des oppositions formulées à la suite de l'enquête publique, la Municipalité a proposé dans son préavis d'apporter des modifications au PGA. Le PGA tel que présenté ainsi que les modifications proposées ayant été acceptées par le Conseil général, un examen préalable complémentaire a dû être demandé au Service du développement territorial (SDT) et aux autres services concernés avant de soumettre les modifications à l'enquête publique complémentaire. Le rapport d'examen préalable comprenant l'appréciation globale du dossier et les préavis des services cantonaux consultés ont été envoyés à la Municipalité le 24 janvier 2014.

Les nouvelles exigences des différents services cantonaux combinées avec la mise en application stricte des mesures transitoires exigées par la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014, ont généré des études supplémentaires obligatoires, telles que le bilan des réserves en zone à bâtir, nécessité de réétudier à plusieurs reprises notre PGA et par là même entraîné de nouveaux retards. Après quatre nouveaux examens préalables complémentaires demandés, quatre visites au SDT et de nombreuses séances de travail en 2014 et 2015, la Municipalité a enfin pu mettre le dossier à l'enquête publique complémentaire du 19 septembre au 18 octobre 2015. Celle-ci a suscité une opposition de Mme Isabelle Plattner-Akou, reprenant

une opposition déjà formulée lors de la première enquête publique et levée par le Conseil général.

La Municipalité a préparé le préavis concernant la révision du Plan Général d’Affection avec les modifications soumises à l’enquête publique complémentaire et l’a déjà présenté à la commission ad hoc du Conseil général. La suite de la procédure est conditionnée à la prise de position demandée et attendue de l’Administration Cantonale des Impôts (ACI) relative au traitement fiscal auquel seront soumis les différents échanges de parcelles agricoles, sachant que l’enjeu pour la commune de Grancy se calcule en centaines de milliers de francs selon la décision de traitement prise par l’ACI. La patience reste donc de rigueur...

Routes

Mis à part des travaux d’entretien courant sur le réseau routier communal, aucun grand chantier n’a été entrepris.

L’hiver 2014–2015 a été long et froid. De ce fait, il a été un peu plus onéreux à supporter que l’année précédente. La traversée des localités de Grancy et St-Denis (1694 m en tout) a dû être salée et déneigée à 23 reprises alors que le simple salage s’est avéré nécessaire à 21 reprises durant le service hivernal pour un montant de fr. 5'816.20 contre fr. 3'179.80 une année plus tôt. - CH

Parcs et promenades, cimetières

L’entretien des tombes abandonnées au cimetière, la tonte des gazons et l’entretien du préau de l’école, des parcs et promenades ont été régulièrement effectués tout au long de l’année par notre employé communal. Il a également entretenu les chemins forestiers. - CH

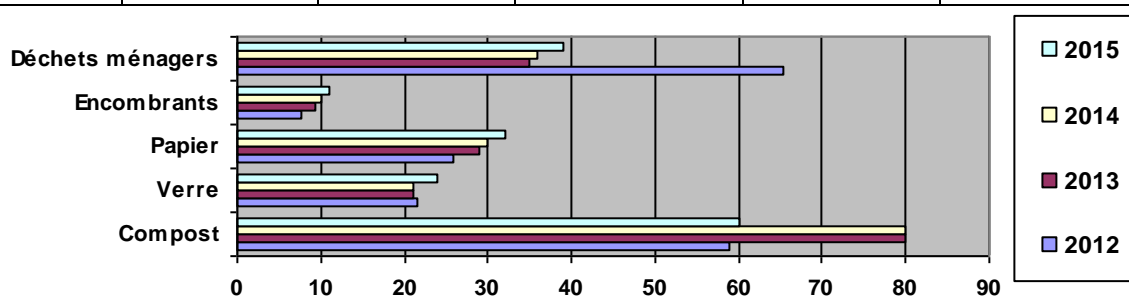
Déchets et ordures ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2013, notre commune fait partie des 180 communes qui ont adopté la taxe au sac ce qui représente environ 240'000 habitants. La totalité des déchets incinérables (ordures ménagères et déchets industriels) sont brûlés via Valorsa et Tridel. Les déchets encombrants sont également triés et broyés. Les boues STEP suivent le même processus. Le PET, le PE et les textiles font également partie des déchets gérés par Valorsa. Des camions transfèrent les bennes sur le train CFF, afin d’alimenter l’usine d’incinération Tridel, à Lausanne.

Une benne à papier/carton a été mise à disposition des habitants de Grancy sur la place du battoir. A la route de Vullierens, des bidons sont également entreposés à disposition de notre population pour récupérer les déchets crus et cuits qui sont pris en charge par BioEcoEnergie SA à Gollion. Deux fois par année, un ramassage spécial des encombrants est organisé. Egalement deux fois par année, une benne à ferraille est entreposée sur la place du battoir. Il est à relever que depuis la mise en service de la taxe au sac, la population trie davantage ses déchets, ce qui a eu pour effet de diminuer de près de moitié le tonnage des déchets ménagers. - CH

Statistiques des déchets pour Grancy (en tonnes)

Année	Déchets mén.	Encombrants	Papier	Verre	Compost
2015	39	11	32	24	60
2014	36	10	30	21	80
2013	35	9.3	29	21	80
2012	65.41	7.6	25.8	21.5	59



Assainissement et épuration

Le coût d'exploitation par habitant est passé de fr. 57.30 en 2014 à fr. 87.31 en 2015, soit une augmentation de 52,36%.

Une défectuosité de l'installation située dans le bassin combiné dans lequel se traite la biologie nous a contraints d'effectuer une deuxième déshydratation des boues avec un nettoyage complet du bassin afin de pouvoir étancher une conduite d'amenée d'air et de changer une plaque d'aération. Le traitement de ces boues a représenté un volume d'environ 412 m³ pour un tonnage de 35,71 To de boues déshydratées.

La qualité des eaux rejetées respecte toutes les normes en vigueur malgré une quantité importante d'eaux parasites. En effet, l'écart entre le débit journalier par temps sec et le débit journalier annuel est important. Cela met en évidence la présence d'eaux claires en grande quantité. Des travaux de séparation des eaux sont donc nécessaires afin de réduire le déversement d'eaux mixtes avant le traitement biologique. A terme, il faudrait diminuer de moitié (!!) le débit par habitant, soit passer de 500 à 250 litres par jour et par habitant en moyenne.

La capacité hydraulique de la STEP (partie biologie) est de 6 litres/seconde. Une réduction de la quantité d'eau claire permettrait de diminuer fortement le déversement d'eaux mixtes lors d'événements pluvieux. - *CD*

5. Formation, jeunesse, culture et églises

Associations scolaires intercommunales

La réorganisation scolaire, imposée par le Conseil d'Etat, avance gentiment, c'est un gros travail qui demande beaucoup de temps. La transition ne se fera pas avant la rentrée 2019.

L'étude du complexe des Chavannes à Cossonay, est terminée, le permis de construire a été délivré, mais le crédit de construction sera voté par la nouvelle association, qui sera constituée en 2016.

La participation des élèves à l'accueil de midi est assez stable, soit environ 450 enfants qui se répartissent entre les repas chauds et les pique-niques. Les repas chauds sont facturés fr. 7.- aux parents, et l'ASiCoPe participe à hauteur de fr. 3.- par repas.

Afin d'éviter le plus possible les incivilités dans Cossonay, une garde-parc effectuée pour le compte de l'ASiCoPe des tournées pendant la pause de midi. Elle incite les enfants qui quittent le périmètre du PAM à y retourner.

Environ 360 élèves primaires et 380 secondaires sont transportés par le biais des transports scolaires, alors qu'une centaine d'élèves secondaires emprunte désormais les transports publics. Ce report sur le public permet une économie d'environ fr. 60'000.-. - *PP*

Affaires culturelles et de loisirs

Notre Commune soutient financièrement de nombreuses sociétés ou associations régionales avec un accent particulier sur les sociétés locales, surtout lors d'événements destinés à la population.

Fêter nos nonagénaires est un excellent moment d'échanges, de partage, de souvenirs pour les membres de la Municipalité ! En 2015 nous avons eu le grand plaisir de nous rendre au domicile de feu M. Alphonse Gay, entretemps décédé, puis de Mme Lucette Chanson et enfin de M. William Comte pour leur souhaiter un joyeux anniversaire et leur apporter nos meilleurs vœux de santé.

Nous avons également souhaité la bienvenue en tant que nouveaux citoyens de Grancy à William Martin, Luca Moinat, Vincent Lodari, Alexandre Chauvy et Emeline Beuret qui ont fêté leur 18^{ème} anniversaire en 2015.

- **Groupe Seniors**

Le groupe seniors organise diverses activités, sorties, après-midi jeux, table au bistrot, cours de tai-chi.

Le 4 septembre nos seniors sont partis en ballade à Sainte-Croix pour visiter soit le musée de l'automate et des boîtes à musique, soit le musée des arts et des sciences, suivi d'un repas à Mauborget.

Le 8 décembre une fête de Noël a été organisée par le comité à la salle villageoise. - *PP*

Eglises

Nos 3 ministres, Mmes Laurence Bohnenblust-Pidoux, pasteur, Christine Nicolet, pasteur, et Danièle Staines, diacre, célèbrent environ 5 à 6 cultes par année dans notre église. - *PP*

6. Sécurité publique

Contrôle des habitants

La commune de Grancy a enregistré en 2015, 24 arrivées, 26 départs, 2 naissances et 6 mutations (changements d'état civil, décès, etc.).

16 cartes d'identités ont été délivrées ainsi que 22 permis de séjour et d'établissement B, C, L, G.

Le nombre d'habitants au 31 décembre 2015 se compose de 396 personnes dont 335 suisses et 61 étrangers. - *MH*

Service de défense incendie et secours (SDIS)

Né le 1^{er} janvier 2012, le SDIS Région Venoge auquel nous appartenons avec 27 autres communes assure la sécurité des 25'000 habitants du périmètre.

Le SDIS comprend 3 détachements de Premier-Secours (DPS), basés à Penthalaz, L'Isle et La Sarraz. Notre corps peut aussi compter sur de nombreux renforts, à savoir les 7 sections du Détachement d'appui (DAP). Ces dernières se trouvent à Penthalaz, L'Isle, La Sarraz, Cossonay, Grancy, Chevilly et Bousens.

Le secteur d'intervention se compose de zones industrielles notamment dans le bassin de la Venoge, de zones rurales, d'un grand nombre de forêts, pour finalement se terminer sur les sommets du Jura, avec ses chalets d'alpage. 350 sapeurs-pompier, femmes et hommes, forment le SDIS.

Chaque municipalité concernée et couverte par le SDIS Région Venoge compte 1 délégué dans l'association intercommunale. Le comité directeur est l'organe exécutif de l'assemblée, il est formé de 7 municipaux élus et issus de toute la région. En 2015 les principales décisions des assemblées générales des 27 communes furent l'acquisition de 3 nouveaux véhicules d'intervention, dont un pour les officiers de service. L'engagement d'un permanent, une première pour le corps, fut aussi accepté. Son entrée en fonction est prévue en juillet 2016. - *MD*

Protection civile (PCi)

La Protection civile Morges, qui regroupe les 62 communes du district, se doit de planifier chaque année des cours de répétition pour les astreints ; dans ce cadre-là des travaux d'intérêt général peuvent être sollicités auprès du CODIR. Ainsi la commune de Grancy a pu, suite à une demande préalable, bénéficier d'un détachement de 6 personnes pour entreprendre la rénovation totale du petit pont de bois sur le Lamponnex, situé entre la Rise et la cabane forestière ouverte. Si les fournitures de matériaux (planches, rondins, copeaux, ...) étaient à la charge de la commune, les travaux de montage ont par contre été pris en charge par la Protection civile. - *MD*

7. Affaires sociales

ARASMAC – Association Régionale pour l'Action Sociale de Morges, Aubonne et Cossonay

Pour la première fois le nombre de dossiers RI est en baisse, environ 1,6% de moins.

Une enquêtrice engagée à 80% a mené 18 enquêtes, 10 confirmant des soupçons de fraude.

La révision des statuts a été acceptée par les 62 communes membres de l'ARASMAC. - *PP*

ASPMAD Nord vaudois - Association pour la Santé, la Prévention et le Maintien A Domicile

Le CMS de Cossonay remplace progressivement la planification de semaine en semaine par un système de planification prévisionnel à 4 semaines. C'est un gain de confort apprécié autant par les bénéficiaires que par les auxiliaires.

Plus de 44'000 heures ont été effectuées en 2015 auprès de personnes ayant recours au CMS de Cossonay. - *PP*

AJERCO – Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay

Le réseau AJERCO comprend 27 communes. 6 garderies pour le préscolaire peuvent accueillir 142 enfants. Le taux de remplissage moyen est d'environ 92%. La participation financière des parents est de 52% et 29% pour les communes.

Le développement du parascolaire est en cours. 12 places pour des enfants de 4 à 8 ans ont été créées à Penthalaz. Le plan de développement 2016-2019 prévoit 216 places. - *PP*

8. Services industriels**Service des eaux**

La Maison Hinni SA à St-Légier-La Chiésaz a été mandatée pour effectuer un contrôle de fonctionnalité des bornes hydrantes avec mesure du débit, prise de position par GPS et pose de plaquettes sur lesquelles figurent les données techniques. Ces travaux, dont le coût s'est monté à fr. 2'392.20 ont été subventionnés par l'ECA à hauteur de fr. 1'128.-.

La consommation d'eau potable pour 2015 est identique à celle de l'année précédente. Bel effort de la part des consommateurs. - *CD*

Eclairage public

19 ampoules ont été remplacées ce qui a nécessité 5 interventions avec le camion-nacelle. - *CD*

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 mai 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Olivier Devantay

Mireille Hofer